

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017  
SALLE LAUKIEN - WISSEMBOURG**

Date de la convocation : 24 août 2017  
Sous la présidence de M. STRAPPAZON, Président

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, ILTIS Jean-Claude, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, FISCHER Etienne, KELLER Martial, TYBURN Jean-Max et PFEFFER Jean-Louis

Membres absents excusés :

M. FREY Richard qui a donné pouvoir à M. ILTIS Jean-Claude,  
Mme HEIBY Sylvie qui a donné pouvoir à M. WAHL Bertrand,  
M. ARNOLD Robert,  
Mme HAAS Sylvie qui a donné pouvoir à M. LOM Michel,  
Mme SCHWEINBERG Nadine qui a donné pouvoir à M. HUCK Jean-Claude,  
Mme WENDLING Anne-Marie qui a donné pouvoir à Mme FEYEREISEN-HAINE Evelyne,  
Mme WENNER Sylvie,  
Mme DAMBACHER Sandra qui a donné pouvoir à M. TYBURN Jean-Max.

-o-o-

**Le quorum pour délibérer est atteint avec 26 présents à l'ouverture de la séance**

-o-o-

Ont également assisté à la séance Mme Evelyne ISINGER, Conseillère Régionale, M. Paul HEINTZ, Conseiller Départemental, M. Christian KLIPFEL, attaché parlementaire et M. BALLIER, Trésorier.

-o-o-

M. le Président passe à l'

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 19 juin 2017
3. Fixation des tarifs - Redevance Incitative sur les trois territoires de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, de l'Outre-Forêt et de Sauer-Pechelbronn
4. Signature conventions
5. Signature marchés
6. Participation Piscine de Drachenbronn
7. Refacturation aux communes des frais pour formation mutualisées
8. Demandes de subventions
9. Vente de terrains
10. Rapport d'activités
11. Plan de formation
12. Création d'un poste
13. Divers

Avant de démarrer le Président informe de la modification de l'ordre du jour comme suit :

- suppression d'un point : Vente de terrains à COSKUN étant donné que nous ne disposons pas de tous les éléments nous permettant de prendre une décision. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil
- rajout d'un point : Instauration des tarifs pour l'accueil des mercredis.

## 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. TYBURN Jean-Max est désigné secrétaire de séance et Mme. GENTES Michèle secrétaire adjointe.

## 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 JUIN 2017

Le Président demande s'il y a des observations à formuler quant à la teneur du compte rendu du Conseil du 19 juin 2017. Aucune observation n'a été enregistrée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## 3. INSTAURATION FACTURATION REDEVANCE INCITATIVE DE L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES SUR NOTRE TERRITOIRE

### LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

**DECIDE** à l'unanimité

- D'instaurer à compter du 01.01.2018 la facturation incitative de la REOM comme suit :
- PARTICULIERS : Le calcul consiste en une part fixe tenant compte de la composition du foyer et d'une part variable qui est fonction du poids des déchets ménagers

	Part fixe	Part variable
1 personne :	<b>89 €</b>	<b>0,25€/kg</b>
2 personnes :	<b>168 €</b>	
3 personnes :	<b>226 €</b>	
4 personnes :	<b>282 €</b>	
5 personnes et +	<b>340 €</b>	

- ADMINISTRATIONS : le calcul est fonction du poids des déchets collectés soit : **0,63€/kg**
- RESIDENCES SECONDAIRES – GITES ET CHAMBRES D'HOTES : le calcul consiste en une part fixe forfaitaire et une part variable qui est fonction du poids des déchets ménagers

Part fixe	Part variable
<b>89 €</b>	<b>0,25€/kg</b>

- D'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir.

*La tarification des professionnels fera l'objet d'une présentation lors du prochain conseil communautaire. En effet les prochaines réunions de travail en lien avec les COMCOM de l'Outre-Forêt et Sauer-Pechelbronn devront permettre d'arrêter une formule commune pour l'ensemble des trois territoires.*

## 4. SIGNATURE CONVENTIONS

### A – Adhésion plateforme Alsace Marchés Publics

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » ([alsacemarchespublics.eu](http://alsacemarchespublics.eu)) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités il a été décidé l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 10 000 entreprises et 250 collectivités alsaciennes, dont la communauté de communes du Pays de Wissembourg depuis le 29 août 2013.

Le marché actuel d'hébergement et de maintenance de la plateforme est arrivé à échéance le 31 août 2017 et une nouvelle consultation a été lancée. C'est dans ce contexte que l'ensemble des membres fondateurs ont pris la décision de mettre en place, pour le nouveau marché, une coordination tournante. Ainsi, le Département du Haut-Rhin assurera la coordination du groupement de commandes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au 31 août 2019, ce qui nécessite la signature d'une nouvelle convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics avec le Département du Haut-Rhin. Ce délai pourra être prolongé par décision expresse du Département du Haut-Rhin pour une période de 2 ans, reconductible une fois, sans qu'il soit nécessaire de formaliser cette prolongation par avenant.

#### **LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- d'approuver la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion et tous autres documents.

#### **B – Etat-Défense**

Des travaux d'alimentation électrique du parc touristique qui sera réalisé sur les hauteurs de Drachenbronn nécessitent la pose d'un câble 20Kv entre le col du Pfaffenschlick et l'entrée touristique.

L'Etat-Défense ayant également besoin d'un câble de même nature pour l'alimentation des antennes, il a été convenu de mutualiser ces travaux de pose de câble.

Les coûts de cette opération seront partagés entre les deux parties

#### **LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- d'autoriser le Président à signer la convention qui définira les participations financières à répartir entre la COMCOM et les services de l'Etat-Défense.

#### **C – Avenant à la convention avec la Communauté de l'Outre-Forêt concernant l'accueil périscolaire de Drachenbronn**

Une convention de partenariat a été signée le 1<sup>er</sup> septembre 2016 avec la communauté de communes de l'Outre Forêt concernant l'accueil des enfants du RPI Retschwiller-Memmelshoffen-Keffenach dans la structure périscolaire de Drachebronn.

Afin de poursuivre cette collaboration pour l'année scolaire 2017-2018 il convient de signer un avenant à la convention initiale.

En plus de la durée de la convention cet avenant modifiera également les horaires d'accueil suite au passage à la semaine de 4 jours des élèves du RPI.

#### **LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- de poursuivre la collaboration avec la communauté de communes de l'Outre Forêt pour l'année scolaire 2017-2018,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention initiale signée le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

#### **D – Réalisation travaux de déploiement du très haut-débit**

La Région Grand'Est assure le préfinancement des travaux de mise en œuvre du très haut débit sur notre territoire en sa qualité de maître d'ouvrage.

Une convention de financement qui a pour objet de fixer les modalités de participation financière de la CCPW aux dépenses qui s'étaleront sur 3 ans (**2018** : 263.825 € - **2019** : 674.625 € - **2020** : 324.450 €) a été élaborée.

## **LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- d'autoriser le Président à signer la convention de financement entre la Région Grand'Est et la CCPW.

### **Reversement aux communes de Climbach et Hunspach**

Les communes de Climbach et de Hunspach ont bénéficié d'une opération de montée en débit sur réseau cuivre réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental financée localement à hauteur respectivement de 27.150 € et 39.600 €.

Ces montants sont à reverser aux dites communes étant donné que pour les autres communes ce service sera financé en totalité par la CCPW.

## **LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- d'autoriser le remboursement aux communes de Climbach d'un montant de 27.150 € et de Hunspach pour un montant de 39.600 €
- d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

## **5. SIGNATURE MARCHES**

### **A – Approvisionnement gaz naturel**

Vu la délibération du Conseil du 19 juin 2017 autorisant le lancement du marché,

Vu la procédure d'appel d'offres menée à son terme,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes créée dans le cadre de la mutualisation, qui s'est réunie ce jour, d'attribuer le marché à TOTAL ENERGIE GAZ

## **LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- d'autoriser M. le Président à signer un marché et tous les documents à intervenir, avec la société TOTAL ENERGIE GAZ, pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg pour la fourniture de gaz naturel pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2020 et selon les conditions indiquées dans les pièces du marché. A noter que le prix accordé est un prix fixe arrêté à 27.54 € HT/MWh hors autres frais (abonnement, taxes et contributions, etc).

### **B – Mutualisation des contrats d'assurances**

Vu le groupement de commandes créé par convention du 21 septembre 2015 dans le cadre de la mutualisation,

Vu le projet d'avenant dont la signature doit intervenir prochainement (une seule commune n'a pas délibéré pour l'instant),

Vu la décision prise par le Bureau le 13 mars 2017 de mutualiser les contrats d'assurance, en laissant le choix aux communes d'adhérer ou non,

Considérant l'estimatif des dépenses établi pour les 9 collectivités adhérentes sur une période de cinq ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022) supérieur aux seuils de marché,

Considérant qu'il est donc nécessaire de lancer un marché en procédure formalisée

## **LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- d'autoriser M. le Président, en tant que coordonnateur du groupement de commandes et pour le compte de la communauté de communes et des communes de Cleebourg-Bremmelbach, Drachenbronn-Birlenbach, Hunspach, Ingolsheim, Oberhoffen Les Wissembourg, Riedseltz, Schleithal et Steinseltz à lancer un marché en procédure formalisée pour la conclusion des contrats d'assurances, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 décembre 2022.
- d'autoriser M. le Président à accomplir tous les actes nécessaires et à signer tous les documents à intervenir.

## 6. PARTICIPATION PISCINE DE DRACHENBRONN

Vu les statuts de la Communauté de Commune,

### LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

**DECIDE** à l'unanimité

- de fixer pour l'année 2017 le taux de participation à 50 %
- de fixer les participations comme suit :

COMMUNE	Montant	50%
Cleebourg	12 512.50 €	6 256.25 €
Climbach	8 575.00 €	4 287.50 €
Drachenbronn	14 927.50 €	7 463.75 €
Oberhoffen-Les-Wissembourg	6 142.50 €	3 071.25 €
Rott	8 522.50 €	4 261.25 €
Steinseltz	11 427.50 €	5 713.75 €
<b>TOTAL</b>	<b>62 107.50 €</b>	<b>31 053.75 €</b>

Les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2017 - Article 657341.

*Pour M. BURGER le financement de la piscine devrait être pris en compte par l'ensemble des communes adhérentes ou non au SIVU ou alors par la Communauté de Communes.*

## 7. REFACTURATION AUX COMMUNES DES FRAIS POUR FORMATIONS MUTUALISEES

Dans le cadre de la mutualisation et dans le but de réduire les coûts, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a été missionnée par les communes pour organiser différentes formations.

Afin de faciliter la facturation établie par les organismes et autres tiers concernés, la Communauté de Communes réglera dans un premier temps les différents frais engendrés par ces formations (coût de la formation, location de matériel, frais de repas, etc.) et les refacturera ensuite aux communes concernées.

### LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

**DECIDE** à l'unanimité

- d'approuver la refacturation aux communes pour la totalité des frais de formations.  
La facturation sera établie au prorata du nombre d'agents concernés par commune.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents à intervenir.

## 8. DEMANDES DE SUBVENTIONS

### A – FEADER : Liaisons cyclables

Dans le cadre du projet de réalisation de liaisons cyclables ;  
Considérant la demande de la Région Grand Est par courriels du 18 août et du 7 septembre 2017 ;  
En complément de la délibération du Conseil du 02 mars 2015 et pour actualiser les montants ;

### LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

**DECIDE** à l'unanimité

- d'adopter l'opération et d'arrêter les modalités de financement pour le fonds européen agricole pour le développement rural comme suit :

**PISTE CYCLABLE DE LA HARDT**

Montant éligible = 128 401.79 €  
 Subvention FEADER = 25 606.64 € - soit 19.94 %

- de solliciter la subvention de la REGION GRAND EST au titre du FEADER

**B – Ravalement de façades des immeubles de plus de 20 ans – travaux d'entretien des immeubles construits avant 1900**

Vu des statuts de la Communauté de Communes,  
 Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2000, fixant les modalités d'attribution de subvention pour le ravalement des façades des bâtiments de plus de 20 ans,  
 Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2000, fixant les modalités d'attribution de subvention pour l'entretien et la restauration des bâtiments construits avant 1900 et des immeubles remarquables en mauvais état technique,  
 Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 septembre 2000 apportant un complément d'information aux délibérations du 22 juin 2000,  
 Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 juin 2001, fixant les modalités d'attribution des subventions concernant les travaux en régie,  
 Vu la délibération du Bureau en date du 21 janvier 2002 concernant la conversion des tarifs en euros,  
 Vu le dossier de subvention et les pièces justificatives présentés par les intéressés,  
 Considérant la vérification de la conformité des travaux,  
 Considérant les fiches de calcul établies pour chaque dossier

**LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- d'attribuer la subvention suivante :

N° dossier	Nom	Adresse du propriétaire	Commune	Montant des travaux	Type de travaux effectués	Montant de la subvention à verser
15/014/R	SCHNEIDER Bernard	5 chemin François Ferry - adresse de l'immeuble concerné : 28 rue de l'Etoile/2 rue du Musée - WISSEMBOURG	VILLEFRANCHE SUR MER	193 272,00 €	peinture, toiture,  menuiserie, grès	<b>3 050,00 €</b>  (6043,97)

- les crédits sont disponibles au BP 2017, les subventions sont payables en une seule fois,
- d'autoriser le Président à signer tous documents à intervenir.

**C – Participation rénovation immeuble remarquable en mauvais état technique – situé sur la commune de Wissembourg : sis 28 rue de l'Etoile / 2 rue du Musée – SCHNEIDER Bernard**

Les travaux qui peuvent être subventionnés dans le cadre des immeubles classés par le Conseil Général « immeubles remarquables en mauvais état technique » sont les suivants :

- Structure en pans de bois restaurée comme il convient,
- Maçonnerie,
- Clôture sur rue.

Ces travaux viennent en complément des travaux de crépissage, peinture, couverture... pour lesquels les propriétaires ont également déposé un dossier.

**LES DEVIS / FACTURES**

Entreprise	Travaux	Montant € HT	Montant € TTC
HEMMERLE BRENNER BRENNER	Maçonnerie, dallage en béton... Structure en pans de bois	11 136.00 €	12 249.60 €
		1 070.00 €	1 177.00 €
		9 510.00 €	10 461.00 €
	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>21 716.00 €</u></b>	<b><u>23 887.60 €</u></b>

LE TAUX DE SUBVENTION OCTROYEE PEUT VARIER DE 10 A 25 % SELON UNE DECISION PRISE EN COMMISSION, TOUTEFOIS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE PLAFOND EST FIXE A 3 800 € POUR L'ENSEMBLE ARCHITECTURAL.

SUBVENTION à :

10% : 23 887.60 X 10% = 2 388.76 €

15% : 23 887.60 X 15% = 3 583.14 €

20 % : 23 887.60 X 20% = 4 777.52 €

25% : 23 887.60 X 25% = 5 971.90 €

Plafonnée à 3 800 €

*Le plafond valable pour le Conseil Général est de 11 450 € sous réserve d'une participation de la Communauté de Communes, sinon il est rabaissé à 7 650 €.*

**LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- d'accorder une subvention à **hauteur de 25% : 5 971.90 € plafonnée à 3 800 €** à Monsieur SCHNEIDER Bernard propriétaire d'une habitation classée par le CONSEIL GENERAL « Immeuble remarquable en mauvais état technique » situé 28 rue de l'Etoile – 2 rue du Musée à 67160 WISSEMBOURG pour des travaux de rénovation.
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir

**D – Mise en valeur du patrimoine bâti – travaux d'entretien et restauration des immeubles d'habitations construits avant 1948**

Vu des statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 23 décembre 2016, fixant les modalités d'attribution de subvention pour l'entretien et la restauration des immeubles d'habitations d'avant 1948.

Vu le dossier de subvention et les pièces justificatives présentés par les intéressés,

Considérant la vérification de la conformité des travaux,

**LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- d'attribuer la subvention suivante :

N° dossier	Nom	Adresse du propriétaire	Commune	Montant des travaux	Type de travaux effectués	Montant de la subvention à verser
17/001a	FRISON Brigitte	6 route de Bitche	WISSEMBOURG	12 464,10 €	Ravalement	500,00 €

- les crédits sont disponibles au BP 2017, les subventions sont payables en une seule fois,
- d'autoriser le Président à signer tous documents à intervenir.

**9. ANNULATION VENTE DE TERRAIN EN ZAE EST**

Vu le courrier du 29 décembre 2016 de Monsieur Gérard WEISBERCKER (1 rue des Sapins à 67510 WINGEN), représentant la société GERARD BOIS ET SERVICES,

Par lequel il informe la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg qu'il renonce à se porter acquéreur des parcelles en ZAE EST qui lui avaient été réservées.

**LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- D'annuler la délibération suivante :

**Délibération du Bureau du 21 septembre 2015 :**

- o autorisant la cession à la SARL Uli's Bois et Services d'un terrain sis en ZAE EST (lot 11) cadastré comme suit : section 007 03, parcelle 62/14, lieudit Altenweiher d'une superficie de 37.48 ares et parcelle 65, lieudit 15 rue de Lauterbourg d'une superficie de 13.35 ares.
- o fixant le prix de vente à 1 100 € HT l'are.
- o autorisant la conclusion d'une promesse de vente pour le lot 10 cadastré comme suit : section 007 03, parcelle 92/11 d'une superficie de 12.62 ares et parcelle provisoire 3/11 de 42.29 ares lieudit Altenweiher.

- o fixant la durée de la promesse de vente à deux années à compter de la signature.
- o fixant le prix de vente à 1 100 € HT l'are.
- o fixant le montant forfaitaire d'immobilisation à 5% du prix de vente.
- o autorisant le Président à signer les différents actes.

## **10. RAPPORT D'ACTIVITES 2016**

### **LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- d'approuver le rapport d'activités pour l'année 2016

## **11. PLAN DE FORMATION**

### **LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- d'approuver le plan de formation 2017 des agents de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.
- d'autoriser le Président à signer tous documents à intervenir.

## **12. PERSONNEL – CREATION DE POSTE**

Pour assurer le suivi du CRSD il est prévu le recrutement d'un chargé de mission - agent de développement. Ce poste est financé à 80% par l'Etat et les 20% restant sont pris en compte à part égale entre la CCPW et la CCOF. A cet effet, une convention de participation financière sera signée entre les deux parties.

### **LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- de créer un poste d'attaché principal – à temps complet – IB 579 – IB 979 avec effet au 01/10/2017.
- d'autoriser le Président à signer tous documents à intervenir.

## **13. INSTAURATION DES TARIFS POUR L'ACCUEIL DES MERCREDIS**

Suite au changement des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2017 il y a lieu d'instaurer les tarifs pour l'accueil des mercredis.

### **LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- d'approuver les tarifs suivants :

		QF 0 à 500	QF 500,01 à 950	QF 950,01 à 1500	QF + 1500
<b>Journée avec repas</b>	1er enfant	<b>13,40 €</b>	<b>17,10 €</b>	<b>21,40 €</b>	<b>23,50 €</b>
	2ème enfant	13,05 €	16,59 €	20,76 €	22,80 €
	3ème enfant	12,66 €	16,07 €	20,12 €	22,09 €
<b>Demi-journée avec repas</b> <i>(tarif en vigueur depuis septembre 2015)</i>	1er enfant	<b>10,50 €</b>	<b>12,15 €</b>	<b>13,80 €</b>	<b>15,45 €</b>
	2ème enfant	10,23 €	11,80 €	13,36 €	14,93 €
	3ème enfant	9,95 €	11,44 €	12,92 €	14,41 €
<b>Demi-journée sans repas</b> <i>(tarif en vigueur depuis septembre 2015)</i>	1er enfant	<b>5,50 €</b>	<b>7,15 €</b>	<b>8,80 €</b>	<b>10,45 €</b>
	2ème enfant	5,23 €	6,80 €	8,36 €	9,93 €
	3ème enfant	4,95 €	6,44 €	7,92 €	9,41 €

- d'autoriser le Président à signer les documents y afférents.

## 14. DIVERS

### **Intervention de M. BALLIER, Trésorier :**

Suite à une restructuration des finances publiques locales il est annoncé la fermeture de la Trésorerie de Woerth. Cette fermeture engendre une nouvelle répartition des communes pour les Trésoreries de Sultz-sous-Forêts et de Wissembourg à compter du 01.01.2018.

### **Dates prochaines réunions**

- La prochaine réunion du bureau portant sur la fiscalité aura lieu le 09 octobre 2017,
- La prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le lundi 11 décembre 2017

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h30.